Durant toute la période COVID, comme à l'accoutumée, les personnels administratifs ont répondu présents. Sur tous les sites des MDS du département, les secrétariats se sont investis massivement afin que cette crise sanitaire se passe au mieux pour les usagers du secteur médico-social.

Les professionnels administratifs, « ces « agents moins visibles », restent sans aucune reconnaissance malgré **leur investissement et leur participation ACTIVE et INDISPENSABLE au fonctionnement des MDS :**

- Parce que l'accueil du public est une des missions essentielles du département,
- Parce que à tous les instants nous représentons l'image de votre collectivité auprès des usagers mais aussi des partenaires et de l'ensemble de nos interlocuteurs,
- Parce qu'aujourd'hui, les administratifs permettent une poursuite de l'activité des MDS,
- Parce que tous les jours nous accueillons, orientons, renseignons le public, dans le respect de l'usager du service public,
- Parce que nous assurons l'ensemble des accueils quotidiens et inconditionnels en MDS,
- Parce que nous sont les premiers interlocuteurs des usagers de votre territoire,
- Parce que nous sommes présents et investis au quotidien,
- Parce que nous assurons nos missions de service public auprès de chacun et chacune, au plus près des territoires du Département,
- Parce que nous sommes le lien nécessaire et indispensable entre les usagers et les travailleurs médico-sociaux,
- Parce qu'en MDS le personnel administratif reçoit également les usagers en rendez-vous que soit pour instruire leurs dossiers RSA, FSL ACCES, pour les aider et les accompagner dans les actes administratifs, leurs demandes d'APA, leur remettre les bons solidaires, lors des rendez-vous PMI…,
- Parce que les mutations sociétales découlant de la disparition des services publics et de la progression de la précarité au sein de certains territoires modifient considérablement nos pratiques professionnelles,
- Parce que nous faisons face aux évolutions technologiques liées à la dématérialisation des échanges avec les administrations et le désengagement de bon nombre d'entre elles,
- Parce que nous sommes en permanence exposés aux difficultés des usagers, et surtout de plus en plus au quotidien nous faisons face à des situations de tension, de pression, et malheureusement de violence,
- Parce que nous sommes en première ligne et spécifiquement exposés aux risques psycho-sociaux, notamment du fait du lien permanent avec le public, du travail en émotions masquées…

Nous ne pouvons entendre qu'une structure médico-sociale, quelle qu'elle soit, puisse se passer de personnels administratifs pour remplir ses missions d'accompagnement des personnes en situation de fragilité. Ce serait **ignorer l'exigence d'un accompagnement pluridisciplinaire.**
Confronté à des difficultés d'attractivité sans précédent, **notre métier a besoin de considération** à la fois salariale mais aussi de conditions d'exercice facilitées.

Le personnel administratif se considère à juste titre comme les « oubliés du Ségur » puisque nous ne pouvons bénéficier de la prime de 183 € attribuée aux personnels exerçant notamment dans le secteur médico-social, au même titre que nous.
Le secteur médico-social, qui comprend des métiers support administratif, n'est pas intégré dans la politique de revalorisation salariale.

Nous, les agents administratifs concernés, sommes très investis dans nos missions et nous sommes les « petites mains » qui agissent dans l'ombre pour que vos MDS fonctionnent de manière optimale avec une qualité de prise en charge assurée en continu. Nous avons subi et continuons de subir les mêmes contraintes liées à la crise sanitaire.

Nous subissons comme les autres professionnels du social et médico-social l'augmentation du coût de la vie. **Nous peinons à conserver notre motivation, nous sentant « oubliés »** et traités de façon différente par rapport aux autres professionnels du secteur médico-social.

Nous attendons une prise en compte de notre situation et notre intégration dans le Ségur de la Santé pour l'attribution de la prime qui nous fait défaut.

Cette exclusion des agents administratifs de la Prime Ségur est contraire aux principes d'égalité. En effet, le principe d'égalité trouve sa base dans les textes constitutionnels (Articles 1er et 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen) :
« *Le principe d'égalité ne s'oppose pas à ce que l'autorité investie du pouvoir réglementaire règle de façon différente des situations différentes ni à ce qu'elle déroge à l'égalité pour des raisons d'intérêt général pourvu que, dans l'un et l'autre cas, la différence de traitement qui en résulte soit en rapport direct avec l'objet de la norme qui l'établit et ne soit pas manifestement disproportionnée au regard des motifs susceptibles de la justifier* » - Conseil d'Etat 22 décembre 2020 n°439804

Nous vous rappelons que les agents administratifs constituent un maillon indispensable des établissements médico sociaux que sont les MDS.
Ainsi, la différence de traitement instaurée ne repose sur aucun motif d'intérêt général. Surtout, cette différence de traitement est manifestement disproportionnée. Il n'existe aucune différence de situation objective entre un agent administratif des MDS (qui pour rappel reçoit et accompagne QUOTIDIENNEMENT les usagers) et un agent exécutant des missions médico-sociales qui justifient une exclusion de la prime Ségur.

Nous ressentons :

- Une disqualification des métiers supports,
- Une disqualification de nos compétences professionnelles, théoriques et pratiques,
- Une totale absence de reconnaissance dans notre implication quotidienne en MDS,
- Un déni de notre épuisement,
- Un déni de notre engagement professionnel quotidien.

Notre maillage du travail d'accueil, d'écoute, d'orientation, de conseil, de soutien et de décryptage des situations, permet notamment la garantie du respect des droits de l'usager des MDS à accéder à l'ensemble des dispositifs auxquels ils peuvent prétendre au regard de la Loi.
Cet ensemble de pratiques et de connaissances du champ social est indispensable au fonctionnement quotidien des Maisons Des Solidarités, afin d'assurer la prise en charge globale et nécessaire des usagers par les professionnels administratifs dans un essentiel travail de collaboration pleine et entière avec les Travailleurs Sociaux.

De plus, l'objectif de la prime Ségur est de renforcer l'attractivité des établissements médico-sociaux et revaloriser les salaires.
L'égalité de traitement ne peut pas valoir uniquement pour les obligations. Elle doit l'être aussi pour les droits à la Prime Ségur !

Nous les personnels administratifs des MDS,
Nous les « invisibles », Nous les « premières lignes »,
Nous « les petites mains » du social et médico-social, Nous les « oubliés »

EXIGEONS LE VERSEMENT DE LA PRIME SEGUR,
CAR OUI NOUS SOMMES INDISPENSABLES AU FONCTIONNEMENT DES MDS ET NOUS SOMMES DISPOSÉS À LE DÉMONTRER.

STITOU Wardo
MONTARON Paule
ANDRE Béatrice
MAILHES Celia
POHORYLES Frédérique
Martine Boulet
JULIAN Nathalie
DELILE Hélène
BONNAL Sophie
RIVIERE Florence